



Spécial maintenance.

Le + syndical TMMF INFOS+ Avril 2017.

Suite à vos remontées sur la désorganisation et le manque d'équité pour le traitement des jours fériés, nous avons envoyé un courrier au service RH (voir au dos). Suite à celui-ci, les RH ont organisé une réunion.

Résumé de la réunion de ce jeudi sur la maintenance :

Nous avons abordé le cycle de 12 semaines et la majoration des jours fériés.

Objectif N°1 : Connaître le planning à l'avance pour mieux organiser sa vie personnelle.

Objectif N°2 : Continuer de favoriser les long WE de récupération après la semaine de nuit.

Objectif N°3 : fixer un niveau de majoration acceptable pour le travail un jour férié afin de reconnaître l'engagement du personnel.

Propositions de la direction :

Voici les règles de fonctionnement proposées par la direction :

Majoration : exemple du Lundi de Pâques ou du 8 mai

	22H	0H		6H		
AVANT	← 75% de majo →					
Après la cour d'appel	← 75% de majo →					
Proposition de TMMF	← 75% de majo →					
	D	L	Ma	Me	J	V
	OFF	T+75%	T	T	T	HZM

pour les équipes matin et AM
jours fériés = repos sauf si travaux exceptionnels → Majo à 40%

Pour l'équipe de nuit

	D	L	Ma	Me	FERIE J	V
Théorie		T	T	T	non travaillé	T
Proposition décalage		T	T	T	T 0 majo	non travaillé
Si travaux exceptionnels (5 jours travaillés)		T	T	T	T 100% majo	T
Théorie démarrage	T	T	T	T	Férié*	OFF → cas de la semaine 6

(* le HZM reste dans le compteur)

Commentaires faits par la CFE-CGC en réunion :

Sur les 75 % de majoration, il n'y a pas d'avancée significative. Nous pensons qu'une majoration à 100 % du jour férié positionné le lundi et travaillé serait plus en rapport avec les efforts consentis par les techniciens de maintenance ! Nous vous demandons de revoir cette majoration à la hausse pour la semaine prochaine et aussi de maintenir la prime de démarrage pour ce même jour.

Votre point de vue :

Votre point de vue nous intéresse. N'hésitez pas à nous remonter vos commentaires.

La CFE-CGC, le seul syndicat catégoriel au service exclusif des 2^{ème} et 3^{ème} collèges.

Vos interlocuteurs : Thierry ROGEZ - Frédéric DESMET – O. VANSPEYBROECK – D. SOULIER – D.BISIAUX.



A Madame Pascale TSCHAEN,
Manager Ressources Humaines
TMMF Onnaing

Objet : Majoration des jours fériés en maintenance.

Lettre recommandée main

Chère Madame,

Lors de notre récente entrevue du mercredi 8 mars 2017, nous vous avons renouvelé notre demande de voir majorer les jours fériés comme cela était fait dans le passé pour le personnel de maintenance posté.

Cette présente demande écrite vient clore définitivement notre démarche entamée voilà plusieurs semaines. Au cours de cette période, nous avons recueilli l'avis de nombreux techniciens de maintenance et une immense majorité d'entre-eux ont cette même vision des choses. Nous nous en faisons donc les porte-paroles.

Nous vous demandons de bien vouloir maintenant majorer le travail un jour férié de la façon suivante :

Lorsque le cycle de nuit travaillé est commencé un jour férié, la majoration est appliquée sur l'ensemble du poste. A contrario, un poste de nuit commencé le jour avant un jour férié et terminé en début de jour férié ne sera pas majoré.

Dans l'attente d'une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



COUPAS



Pour la section syndicale CFE-CGC TMMF
D. BISIAUX, le 09 mars 2017.